

ECONOMIE

PORTRAIT JACQUES ROUVROY

Le funambule de la vodka

Gueule de bois pour le patron de Belvédère, qui risque de perdre le contrôle de son groupe de spiritueux

Nous sommes en guerre contre les fonds spéculatifs. Ils enjument la presse avec des informations mensongères. Ils essaient de faire baisser notre cours de Bourse. Voilà comment Jacques Rouvroy, patron de Belvédère, explique l'imbraglio juridico-financier qui secoue actuellement sa société. Voilà bientôt trente ans que ce Bourguignon, diplômé de l'École des Cadres, et qui travaillait dans le groupe viticole Henri de Villamont, crée Belvédère avec un ancien joueur de hand-ball polonais, Christophe Trylinski. Les deux hommes partent de rien : ils ont moins de 40 000 euros en poche.

L'affaire grossit à vue d'œil, fait un carton lors de son introduction en Bourse au cours de l'année 1997, acquiert à prix d'or en 2006 la société Marie Brizard... et devient une jolie success story dans le monde des spiritueux. Le groupe, qui compte parmi ses actionnaires les acteurs Jean Reno – « un ami de quarante ans » de Rouvroy – et Bruce Willis, dépasse

le milliard d'euros de ventes avec des marques comme la vodka Sobieski ou le whisky William Peel.

Mais il se réveille aujourd'hui avec une sacrée gueule de bois... Les pertes s'accumulent (encore 178 millions d'euros en 2009) et la dette atteint le chiffre abyssal de 560 millions d'euros. Depuis

juillet 2008, Belvédère est placé par le tribunal de commerce de Dijon en procédure de sauvegarde. Et les créanciers sortent les couteaux pour être remboursés. Car les deux associés, Rouvroy et Trylinski, n'ont pas respecté leurs obligations. Un jugement en appel tranchera la question le 11 septembre.

Et pour couronner le tout, deux jours avant l'assemblée générale, qui s'est tenue le 25 juin sur les rives du lac d'Annecy, deux créanciers, les fonds Maple Leaf et Astin Capital, ont dépêché, suite à une décision de justice britannique, une dizaine d'huisiers dans cinq départements pour obtenir la saisie conservatoire des actifs détenus par Rouvroy et Trylinski. « Une participation personnelle de 15,5% dans le capital [l'essentiel de leurs parts, NDLR], 250 000 euros sur des comptes en banque, des meubles ont été récupérés », indique l'avocat des deux fonds, Fabrice Marchisio. Tandis que le conseil de la partie adverse, Alain Ribeyre, affirme, lui, que « la décision britannique de cette saisie n'est pas exécutoire en France ».

Les deux compères sont en tout cas convoqués, le vendredi 2 juillet, devant la Haute Cour de Justice de Londres, pour la déclaration sous serment de leurs actifs en France. Ils risquent de perdre le contrôle du groupe Belvédère. **Nathalie Funès**



SES DATES

- 1947. Naissance à Créteil.
- 1968. Diplômé de l'École des Cadres.
- 1971. Entre chez Henri de Villamont.
- 1991. Crée Belvédère.